

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

37 membres en exercice
16 présents – 9 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78), en présence de Madame Nathalie HENAULT-BARBE, payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Étaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2023-54 portant sur un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de gestion des abonnements à des revues (internet et/ou papier) et à des bases de données sur internet : Autorisation donnée au Président de signer et notifier le marché attribué par la Commission d'appel d'offres

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai
de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 13 décembre 2023

Conseil d'administration du 5 décembre 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023

Délibération 2023 – 54

Objet

Appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de gestion des abonnements à des revues (internet et/ou papier) et à des bases de données sur internet : Autorisation donnée au Président de signer et notifier le marché attribué par la Commission d'appel d'offres

Le service Analyses statutaires et documentation recense chaque année, en septembre et octobre, les besoins des directions et services du CIG en matière de documentation et fait appel à un prestataire de service pour la gestion des abonnements avec les éditeurs.

Les marchés qu'il passe à cet effet sont exécutoires au premier janvier.

Jusqu'à présent, le CIG organisait des procédures adaptées ouvertes tous les deux ans. Toutefois, les commandes de documentation (revues papier et internet, accès à des bases de données ...) se traduisent, années après années, par une hausse continue des dépenses, malgré un soin tout particulier à les limiter à ce qui est nécessaire à l'activité du CIG, en évitant notamment tout doublon.

Le marché qui s'achève avait pour maximum annuel de 44 900 € H.T. Cette somme a été atteinte assez tôt au cours de cette année 2023, alors que lors de l'exercice précédent, le maximum prévu avait été suffisant.

Cette évolution a conduit à prévoir un relèvement significatif de ce plafond de dépenses à l'année, pour le porter à 75 000 € H.T (à titre de précaution).

En outre, il a été décidé, conformément à ce que permettent les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres à bons de commande, de porter la durée maximale de ce marché à quatre ans (en passant un marché d'une durée d'une année, renouvelable trois fois).

De ce fait, pour la première fois, il est recouru à la procédure de l'appel d'offres ouvert pour ce dossier.

A noter : Il peut arriver que certains éditeurs, très peu nombreux, ne traitent pas avec des intermédiaires. Si le CIG devait avoir besoin d'un abonnement à une revue ou à une base de données entrant dans ce cas, il ferait alors la commande directement auprès de l'éditeur concerné.

L'appel d'offres a été lancé le 16/10/2023, fixant une date limite de remise des offres le 22/11/2023. Deux opérateurs ont soumissionné : France Publications et EBSCO Information Services.

La commission d'appel d'offres, réunie le mardi 5 décembre, avant la tenue du Conseil d'administration, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, réunie le 5 décembre 2023, qui a attribué le marché à la société ayant l'offre la mieux disante ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à signer et notifier le marché de prestations de service de gestion des abonnements à des revues (internet et/ou papier) et à des bases de données sur internet à la société EBSCO, sise Immeuble Le Nobel - 3 rue Jacques Rueff 92183 Antony Cedex.
- Ce marché est un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'une année, exécutoire à compter du 01/01/2024 et caractérisé par un maximum annuel contractuel de 75 000 € H.T. Il est ensuite renouvelable trois fois, avec pour terme maximal, le 31/12/2027 ;
- Dit que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme,



Le président

Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux.